



TIEFFENBACH

Informations Communales

N°51 Janvier 2009

Meilleurs Voeux

Permettez-moi en ce début d'année de vous présenter, en mon nom, celui des adjoints, des membres du conseil municipal et du personnel communal les meilleurs vœux de santé de prospérité et de bonheur pour 2009.

Bois d'usage

Les usagers du bois d'usage désirant commander leur bois pour 2009 doivent s'inscrire à la mairie avant le 13 janvier. Le prix des 6 stères est le même qu'en 2008 soit 270€ ou 45€ le stère.

Travaux de voirie

Les travaux de voirie de la communauté des communes ont tous pris du retard. La raison est que la DDE ne traite plus ces dossiers. Les dossiers techniques doivent maintenant être faits par un cabinet privé. Ainsi les travaux de pose d'un nouveau revêtement dans la Stey ne seront réalisés que cette année.

Lampadaire

Un lampadaire supplémentaire sera installé à l'entrée du village en venant d'Adamswiller près de la maison (très bien restaurée) de M. Roger Weissenbacher

Aide à la cuve

Les personnes souhaitant bénéficier de la prime d'état de 200 euros pour l'achat de fioul domestique doivent retirer le formulaire à la mairie et faire la demande avant le 30 avril. Pour en bénéficier il faut avoir un avis de non imposition sur les revenus de 2007.

Carte Communale

L'enquête publique est terminée et le dossier a été transféré pour approbation au préfet. Je rappelle que sans ce document nous ne pourrions pas faire construire le lotissement.

Encombrants

Deux dates que vous pouvez dès maintenant inscrire sur votre calendrier :

- ✚ 25 Juin ramassage des objets encombrants en fer
- ✚ 26 Juin ramassage des objets autres que ferraille.

Théâtre

Le dimanche 18 janvier un ramassage des personnes âgées ou seules sera organisé pour pouvoir assister à la représentation théâtrale des Luschtige Miehlslitt de Frohmuhl à Puberg.

Au programme : *Des bleede Klassetreffe* comédie en 3 actes. Les personnes souhaitant être transportées sont invitées à s'inscrire chez le maire au 03.88.01.58.61 avant le 10 janvier.

Remembrement

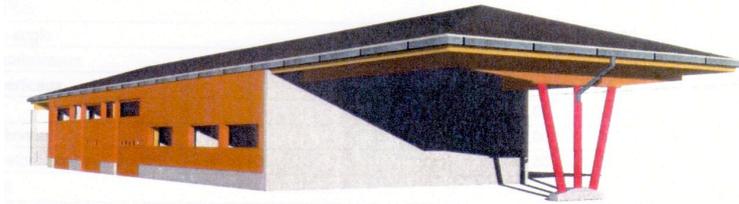
Le dossier a été remis sur la table et une première réunion a eu lieu il y a quelques semaines. Ce dossier va donc à nouveau avancer en 2009 et durera 3 à 4 ans avec tous les travaux prévus.

Assainissement

Les travaux du haut de la Rue des Eglises commenceront au printemps. C'est l'entreprise ADAM de Bouxwiller qui réalisera les travaux de pose des canalisations dans cette rue mais aussi dans la route de Struth jusqu'au branchement sur la canalisation principale à hauteur de la gare. Le coût des travaux est de 105.000 euros HT subventionnés pour 70% par le Conseil Général.

Nous avons demandé à la Communauté des Communes de prévoir dans la foulée les travaux de voirie. Nous prévoyons aussi de fermer le fossé et d'y poser un gros tuyau pour les eaux pluviales.

Un nouvel atelier municipal



Comme vous avez pu le constater nous avons fait arracher le vieil atelier. Le permis de construire pour le nouveau bâtiment a été accordé. Les travaux ont été répartis entre les 15 corps de métier et vont démarrer dans les prochaines semaines. Si les délais sont respectés par toutes les entreprises, les travaux devraient être terminés pour la fin de l'été. Le coût sera d'environ 250.000 euros HT. Nous bénéficierons de subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et d'une aide parlementaire de Philippe Richert pour environ 40% du coût des travaux.

Nous devons aussi refaire le macadam de la cour et remettre en place une aire de jeux. De nouvelles plantations sont aussi prévues autour du monument aux morts.

Antenne collective

Depuis le 1 janvier l'association Téléclub n'existe plus. La gestion de l'antenne, du réseau, des branchements et des pannes est assurée par la commune. La raison vous la connaissez : l'arrivée de la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

De quoi s'agit-il ? Jusqu'à présent vous recevez la TV en analogique (PAL/SECAM). A l'avenir ce système disparaît et est remplacé par du numérique. Les avantages sont une meilleure qualité d'image et beaucoup plus de chaînes à capter. Le passage de l'un à l'autre commencera à la fin 2009 et se terminera en 2011. En Alsace le basculement se fera en **novembre 2009**.

Que se passera-t-il à cette date ? Pour continuer à regarder la télévision il faudra acheter un adaptateur pour chaque téléviseur. Les prix varient de 30 à 200 euros.

Si vous achetez une nouvelle télévision cet adaptateur est intégré.

Des travaux doivent aussi être faits sur l'antenne collective. Leur montant est de 9000 euros. C'est à cause de ces travaux que l'association a souhaité transférer la gestion à la commune. Celle-ci peut récupérer la TVA et les travaux sont donc moins chers pour tous.

Au cours de la première réunion du conseil municipal celui-ci va décider des travaux et d'ici le mois de février ils devraient être terminés. A ce moment-là nous aurons 18 chaînes gratuites en plus. Pour pouvoir les regarder avec votre ancienne télévision il faudra avoir un adaptateur. La société Bieber-Mertz vous en proposera un avec la pose. Vous recevrez un bon de commande à domicile. Vous pouvez bien sûr en acheter un dans le commerce et l'installer vous-même.

Si vous ne l'achetez pas, rien ne change et vous continuez à regarder les mêmes chaînes qu'actuellement ... jusqu'au mois de novembre 2009. A ce moment-là vous serez obligé d'acheter un adaptateur ou un nouveau téléviseur sinon vous ne pourrez plus regarder la TV.

J'ai essayé d'être le plus simple possible dans les explications.

Cet article ne concerne que les personnes qui sont abonnés à l'antenne collective.

Je voudrais donner une précision importante. Ce n'est pas parce que la commune va payer des travaux d'installation de la TNT ou des réparations que les foyers non abonnés vont devoir participer à ces frais. La gestion de l'antenne collective fera l'objet d'un budget annexe qui sera alimenté par les recettes des abonnés. De même, les factures seront payées par ce budget annexe. Concernant le prélèvement automatique, celui-ci a été arrêté par le téléclub. A l'avenir l'abonnement sera encaissé par le percepteur comme la facture des poubelles par exemple. Nous sommes en train de voir avec le percepteur pour un paiement automatique en 2 fois par an. Tous les abonnés recevront une lettre à domicile dès que la TNT sera en place pour les informer en détail des changements.